



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

5

OBJET : **Exercice 2016 - Eaux pluviales : contribution des communes**

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	<u>À l'unanimité</u>
-------------------------------	----------------------------	--	----------------------

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président.

11 PRESENTS TITULAIRES : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. FERRU de Chambourcy.

3 PRESENTS SUPPLEANTS : M. DOUNIES d'Orgeval, suppléant de M LE BLOAS, M. ROGER de Poissy, suppléant de M. OLIVE, M. ROSALES d'Aigremont suppléant de M UDRON.
Ont siégé au lieu et place **des titulaires excusés** suivants :
M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. UDRON d'Aigremont.

8 TITULAIRES ABSENTS : M. BERTAUX de Carrières sous Poissy M. DEWASMES de Médan, M. DUPON d'Orgeval, M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. ALZINA de Chambourcy, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

SECRETAIRE : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité syndical réuni le 2 février 2016 pour le débat d'orientations budgétaires,

Vu le budget pour l'exercice 2016,

Vu les modalités de répartition des charges au titre des eaux pluviales fixées par les statuts,

Vu le tableau de répartition des charges au titre des eaux pluviales, annexé à la présente délibération,

Considérant que la part nette pour l'exercice 2016 incombant aux eaux pluviales s'élève à 403 732,24 € (367 455,06 € au titre des charges de la dette et 36 277,18 € au titre des autres charges d'exploitation) et doit être couverte soit par le paiement direct des communes adhérentes, soit par les impositions directes à comprendre dans les rôles généraux,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de dire que la part des communes, au titre de l'exercice 2016, sera couverte par le produit des contributions à comprendre dans les rôles généraux, sauf disposition contraire prise par le Conseil municipal, comme défini ci-dessous :

AIGREMONT	:	8 792,49 €
CHAMBOURCY (partie)	:	34 083,08 €
MAURECOURT	:	1 537,06 €

44 412,63 €

Article 2 :

de dire que la part des communes, membres de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise », au titre de l'exercice 2016, sera couverte par le produit des contributions à comprendre dans les rôles généraux, sauf disposition contraire prise par le Conseil communautaire, comme défini ci-dessous :

ANDRESY	:	4 268,90 €
CARRIERES-SOUS-POISSY	:	5 259,66 €
CHANTELOUP-LES-VIGNES	:	3 486,26 €
MEDAN	:	10 831,33 €
ORGEVAL (partie)	:	7 585,67 €
POISSY	:	283 759,94 €
TRIEL-SUR-SEINE	:	4 049,76 €
VILLENES-SUR-SEINE	:	39 772,34 €

359 319,61 €

Article 3 :

que dans le cas où les communes membres souhaitent s'acquitter d'une contribution budgétaire pour partie ou pour la totalité, ces dernières délibèrent pour en préciser les modalités.
La délibération est notifiée au syndicat.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 19 AVR. 2016

et de la publication le : - 2 MAI 2016

le Président

Karl OLIVE



Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,

Karl OLIVE

Annexe D 5 12/4/2016

2016 : CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX CHARGES EAUX PLUVIALES (€)

Communes	Nombre d'habitants		Dette se rapportant à des travaux effectués dans les communes		Part d'exploitation à répartir	Contribution des communes au titre du BP N
	Rive droite	Rive gauche	Rive droite	Rive gauche		
Aigremont		1 173		8 388,96	403,53	8 792,49
Andrécy	12 409				4 268,90	4 268,90
Carrières-sous-Poissy	15 289				5 259,66	5 259,66
Chambourey (partic) *		4 547		32 518,84	1 564,24	34 083,08
Chanteloup-les-Vignes	10 134				3 486,26	3 486,26
Maurecourt	4 468				1 537,06	1 537,06
Médan		1 445			497,10	10 831,33
Orgeval (partic) *		1 012		7 237,53	348,14	7 585,67
Poissy		37 897		271 028,50	12 731,44	283 759,94
Triel-sur-Seine	11 772				4 049,76	4 049,76
Villennes-sur-Seine		5 306		37 946,99	1 825,35	39 772,34
TOTAL	54 072	51 380	(1)	367 455,06	(2)	403 732,24
		105 452	(1)	367 455,06		

(1) Annuités d'emprunts = (Intérêts + ICNE) + Capital = 83 993,74 € + 53 179,88 € + 230 281,44 € = 367 455,06 €

(2) Part d'exploitation = 403 732,24 € - 367 455,06 € = 36 277,18 €

Population mise à jour au 1er janvier 2016 (INSEE population totale)

* prorata fait sur la base de la dernière répartition transmise par les deux communes

La part de charges, hors dette, augmente de 359,18 € et est répartie sur les 11 communes.

Le Président,
Karl OLIVE

